



FORMATION PROFESSIONNELLE

TÉLÉPILOTE D'AÉRONEF (DRONE)

Au DAMIER

30 rue Drelon - 63000 Clermont-Ferrand

Les 3-4-5-6-7-10-11-12-13 juillet 2023



DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la formation
professionnelle : 83630460363

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

L'objectif de cette formation théorique et pratique drone est de préparer à l'examen national, dans un centre de la DGAC en vue de l'obtention du certificat d'aptitude théorique, ainsi que d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires au télépilotage d'un drone en toute sécurité dans le respect de la réglementation en vigueur (arrêtés drone, règles de l'air...).

PUBLICS CONCERNÉS :

Cette formation est accessible tout public travaillant dans le domaine de l'image.

PRÉ-REQUIS :

Aucun niveau minimum n'est requis pour suivre cette formation.

MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

→ Partie théorique

Réglementation générale et spécifique aux aéronefs :

- Zones interdites, réglementées et dangereuses
- Gestion du trafic aérien
- Connaissance des dispositions de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent
- Protection des données et respect de la vie privée

Instrumentation et préparation au vol :

- Magnétisme - Compas magnétique - Compas électronique
- Gyroscope, principes de base
- Introduction aux notions de masse et centrage
- Préparation de la navigation
- Phénomènes extérieurs influant sur le vol

Météorologie :

- Atmosphère
- Altimétrie
- Vent

Psychologie :

- Erreur humaine et fiabilité
- Prise de décision
- Appréciation du risque par le télépilote

Procédures Opérationnelles :

- Procédures d'urgence utilisées par le télépilote
- Procédures opérationnelles spécifiques aéronef télépilote
- Perception de l'orientation spatiale de l'aéronef télépilote
- Influence des phénomènes extérieurs sur la conduite du vol

→ Partie pratique

Connaissances préliminaires :

- Préparation et suivi d'un aéronef télépilote
- Connaissances générales des aéronefs télépilotes
- Connaissances navigation
- Procédures opérationnelles

Préparation de mission :

- Rappels des règles de sécurité
- Préparation complète d'un vol (scénario, autorisations, hauteur, ...)
- Visite pré-vol : Montage / démontage du drone
- Définition zone d'évolution.

Télépilotage :

- Mise en route au bord de la zone d'évolution.
- Décollage vertical stabilisé.
- Vol stationnaire.
- Translation lente.
- Décollage et atterrissage dans la zone indiquée
- Respect de la zone de sécurité
- Gestion du « vol sécurisé » normal et anormal

Techniques de prise de vue :

- Travelling, suivi de personne, turn around, ...
- Techniques manuelles
- Automatisations de vol pour la prise d'images

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Partie théorique :

L'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude théorique est constitué par une épreuve écrite d'une durée de 1 heure et 30 minutes se présentant sous la forme d'un questionnaire à choix multiple portant sur le programme étudié.

Partie pratique :

Obtention de la DNC

Mise en situation réelle de l'aéronef télépiloté pour une mission en trois phases : la préparation du vol et de la mission, mise en situation de la mission (vol en conditions normales et anormales), les compétences de cadrage vidéo.

L'évaluation est sanctionnée par l'obtention de la DNC prise de vues aériennes.

LIEU ET DATES :

La formation se déroule sur 9 jours, du 3 juillet au 13 juillet 2023.

La partie théorique se déroulera au Damier - 30 rue Drelon - 63000 Clermont-Fd
La partie pratique se déroulera en plein air aux alentours de Clermont-Fd.

DURÉE : 63h (9 jours)

TARIF : 3150€TTC (soit 50€/h)

FORMATEURS :

Tous les formateurs sont télépilotes et formateurs de télépilote de drone S1, S3 (Théorique ULM + DNC prise de vue aérienne).

FINANCEMENT :

LE DAMIER est certifié Qualiopi, au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.

Le DAMIER est enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle reconnu au DataDock.

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc). Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge



DÉLAI D'ACCÈS :

Selon liste d'attente ; prévoir minimum un mois si demande de financement.

RENSEIGNEMENTS :

Cécile Kempf / formation@ledamier.fr / 09 50 26 89 05